

**Séance ordinaire du
14 janvier 2013**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, mesdames les conseillères Claire Lepage et Carole N. Côté, messieurs les conseillers Éric Poirier, Roland Pelletier, André Lévesque et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Claire Lepage, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-01-01 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 3 ET 10 DÉCEMBRE 2012

Attendu que les photocopies des procès-verbaux des 3 et 10 décembre 2012 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de monsieur André Lévesque et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté avec la modification suivante : à la résolution 2012-12-157, nous aurions dû lire : monsieur André Lévesque demande le vote et que la résolution a été adoptée à la majorité des conseillers, soit : 5 pour et 1 contre. Monsieur Lévesque ayant voté contre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-01-02 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2012

Il est proposé par madame Carole N. Côté, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois de décembre 2012 au montant de 43 922,94 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2012 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-01-03 ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2012

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Éric Poirier et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois de décembre 2012 au montant de 394 394,05 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2012 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions.

AVIS DE MOTION – ADOPTION D'UN PIIA POUR LA PROTECTION DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX DANS CERTAINS SECTEURS

Avis de motion est donné, par monsieur Francis St-Pierre, qu'à une session subséquente de ce conseil, l'adoption d'un règlement pour un PIIA pour la protection des bâtiments patrimoniaux dans certains secteurs sera proposée.

RÉS. 2013-01-04 LE MAINTIEN DU FINANCEMENT AU NIVEAU ACTUEL DES PROGRAMMES D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE TOUTES NATURES EN 2013

Considérant que l'activité forestière représente pour notre région l'un des plus importants leviers économiques et qu'elle constitue le seul outil de développement de plusieurs communautés rurales;

Considérant que l'industrie de l'aménagement forestier génère des centaines d'emplois au sein des organismes et entreprises au service des propriétaires forestiers;

Considérant qu'à l'instar de l'ensemble des intervenants du secteur forestier, les propriétaires et les travailleurs forestiers sont durement affectés par la crise forestière qui perdure;

Considérant que les conditions des travailleurs forestiers seront affectées par une diminution du nombre de semaines travaillées, conséquence d'éventuelles coupures;

Considérant que les nouvelles mesures de l'assurance-emploi qui sont entrées en vigueur vont resserrer encore davantage les critères d'admissibilité au programme;

Considérant que lors de la dernière campagne électorale, un futur gouvernement du parti québécois s'engageait à lancer un vaste chantier de travaux sylvicoles pour doubler la valeur de la production de cette ressource et qu'à cette fin, 35 millions de dollars de plus par année seraient investis au cours des quatre prochaines années;

Considérant que le budget du gouvernement du Québec prévoit des coupures importantes, notamment pour le ministère des Ressources naturelles;

Considérant que les enjeux liés à la viabilité des collectivités forestières et à l'avenir de l'industrie de l'aménagement forestier sont étroitement liés à un financement adéquat pour soutenir l'activité forestière;

Considérant que les budgets dédiés aux différents programmes n'ont jamais été indexés depuis leur création;

Considérant que les programmes concernés sont : le programme de mise en valeur des forêts privées, le programme de création d'emplois en forêt (PCEF), le programme d'investissement sylvicole (PIS), le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet II) et le programme de forêt publique financé par les crédits de droits de coupe.

Considérant qu'il y a des volumes importants de travaux d'éclaircie commerciale à réaliser qui sont le fruit des investissements réalisés dans le passé.

En conséquence, il est proposé par madame Claire Lepage, appuyé de madame Carole N. Côté et résolu à l'unanimité :

« **Que** la Municipalité de Saint-Anaclet demande à la ministre des Ressources naturelles du Québec, madame Martine Ouellet, qu'elle maintienne, pour 2013, les budgets d'aménagement forestier de toutes natures qui sont actuellement dédiés aux forêts privées et publiques du Bas-Saint-Laurent au niveau de ceux accordés en 2012.

Que la ministre des Ressources naturelles du Québec accorde un budget supplémentaire pour la réalisation du chantier d'éclaircie commerciale.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-01-05 ACQUISITION D'UN ROULEAU COMPACTEUR

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur André Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser l'acquisition d'un rouleau compacteur Dynapac CC900G au montant de 17 600 \$ plus taxes. Le financement sera fait par le surplus libre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-01-06 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION D'UNE EMPLOYÉE

Il est proposé par madame Claire Lepage, appuyé de monsieur Éric Poirier et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de madame Isabelle Beaulieu à titre de directrice générale adjointe et ce, à compter du 1^{er} janvier 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-01-07 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2013

Attendu que l'article 148 du Code municipal prévoit que le Conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Lévesque, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2013 qui se tiendront à 20 h au 318, rue Principale Ouest.

- 14 janvier - 4 février - 4 mars - 1^{er} avril - 6 mai - 3 juin - 2 juillet - 5 août
- 3 septembre - 1^{er} octobre (mardi) - 11 novembre - 2 décembre

La présente résolution abroge la résolution 2012-11-136

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-01-08 CONSTAT D'INFRACTION – 210, RUE BLANCHETTE

Attendu que l'entreposage dans des remorques est interdit;

Attendu que les propriétaires du 210, rue Blanchette ont procédé à l'installation d'une boîte de remorque pour faire de l'entreposage;

Attendu que les propriétaires ont reçu les avis nécessaires afin de régulariser la situation et que rien n'a été fait;

En conséquence, il est proposé par madame Claire Lepage, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité d'autoriser l'envoi d'un constat d'infraction aux propriétaires du 210, rue Blanchette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-01-09 AUTORISATION À SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de madame Claire Lepage et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente avec l'Association de lutte contre la pollution atmosphérique. (appareil à combustion lente EPA). L'entente prévoit une aide financière de 1 500 \$ pour la première année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-01-10 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX PROPRIÉTAIRES DE LA FERME HUDON ET FILS INC. – MAÎTRE-ÉLEVEUR HOLSTEIN CANADA

Le Conseil municipal donne une motion de félicitations aux propriétaires de la Ferme Hudon et fils inc. pour avoir été reconnus par ses pairs, Maître-éleveur de Holstein Canada pour l'année 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du président, la séance est levée.

Francis St-Pierre, maire

Alain Lapierre, directeur général